

Décision de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le courrier de l'Anses du 17 février 2021 d'intention de retrait d'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **VITIMIL**

de la société **GRITCHÉ**
enregistré sous le n° 2021-0590

Vu les observations transmises par la société GRITCHÉ dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 22 février 2021,

Considérant que les compositions intégrales du produit ENERVIN TEAM (n°2150387) autorisé en France, et du produit ORVEGO (n°13317 N) autorisé aux Pays-Bas, ne peuvent plus être considérées comme identiques,

Considérant qu'en conséquence, les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,

L'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	VITIMIL
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	GRITCHÉ 491 rue Simone Veil MARCILLAC - La Cafourche 33860 VAL-DE-LIVENNE France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	300 g/L - amétoctradine 225 g/L - diméthomorphe
Produit identique autorisé en France	Nom commercial ENERVIN TEAM N° AMM 2150387
Numéro d'intrant	728-2015.01
Numéro de permis	2160297
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Origine retirée

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
ORVEGO	13317 N	Pays-Bas	BASF NEDERLAND B.V.

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	31/07/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	28/02/2022

A Maisons-Alfort, le 16 MARS 2021

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)